

FONDATION COUP D'POUCE



SERVICE D'ASSISTANCE À L'INTEGRATION PRÉ- & PARASCOLAIRE

Catalogue des prestations



FAVORISER UN ACCUEIL INCLUSIF DES ENFANTS AVEC DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Deux prestations en soutien des institutions
d'accueil collectif de jour et des familles.

ACCOMPAGNEMENT RENFORT INCLUSIF

En accord avec les directives cantonales, la Fondation Coup d'Pouce (FCP) propose **un soutien aux institutions préscolaires et parascolaires**. Cette prestation **met à disposition** des institutions, **un-e assistant-e à l'intégration pré- et parascolaire (AIPP)**, pour accompagner et renforcer le personnel de la structure qui accueille des enfants avec des besoins éducatifs particuliers, **tout en respectant les orientations stratégiques**.

Pour les structures reconnues, cette prestation est financée par la **Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)**.

Les institutions privées non reconnues ou non affiliées à un service communal sont soumises à une tarification annuelle couvrant les heures de coordination réalisées par la FCP.

COORDINATION A L'INCLUSION

La prestation de coordination à l'inclusion, destinée aux réseaux d'accueil de jour de l'enfance, vise à **soutenir et accompagner, les réseaux et les institutions membres, dans le développement d'une politique inclusive**.

Cette prestation vise à **soutenir les équipes** éducatives et à renforcer l'accueil des enfants avec des besoins éducatifs particuliers. Elle comprend **l'accompagnement des assistant-e-s à l'intégration** pré- et parascolaire (AIPP), le **développement de pratiques inclusives**, la coordination avec les partenaires du réseau et le soutien aux familles, ainsi que **l'élaboration d'un document de référence** et de **lignes directrices** pour favoriser des accueils inclusifs, tout en respectant les orientations stratégiques et légales (FAJE, LPS)¹.

¹ Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)

ACCOMPAGNEMENT RENFORT INCLUSIF

Les prestations réalisées par la FCP



Démarches
administratives

- **Rencontre** avec l'institution pour présenter la prestation et définir les besoins ;
- **Sensibilisation** de l'institution sur un accueil inclusif et au rôle de l'assistant-e AIPP ;
- **Démarches administratives** relatives à la collaboration entre l'institution, la FCP et l'enfant.



Mise à
disposition
d'un-e
assistant-e

- Prestations d'accompagnement qui **respectent les consignes et les directions établies** par l'institution et son personnel ;
- **Sensibilisation de l'assistant-e** sur un accueil inclusif, sa place et son rôle au sein de la structure d'accueil ;
- **Encadrement et gestion** (supervision, gestion des litiges, remplacement ; changement d'horaire, accueils spécifiques durant les vacances, bilans du travail de l'assistant-e environ 2 fois par an, etc.).



Gestion RH
en lien avec
l'assistant-e

- **Démarches d'engagement** de l'assistant-e AIPP (annonce, entretien, établissement du dossier et des documents contractuels) ;
- Gestion mensuelle des **décomptes d'heures** ;
- **Gestion comptable** du salaire et suivi des démarches administratives ;
- **Facturation** des heures à l'institution.

UN ACCOMPAGNEMENT EN PLUSIEURS TEMPS

EN PRÉSENCE DE L'ENFANT

- Accompagnement lors de l'accueil habituel de l'enfant ;
- Accompagnement pour la participation aux sorties hors accueil ordinaire, selon les modalités définies avec l'institution/le réseau.

HORS PRÉSENCE DE L'ENFANT

- Rencontre de présentation avec l'institution* ;
- Bilan avec la FCP et/ou l'institution* ;
- Séances de formation / supervision organisées par la FCP* .

Selon les modalités définies avec l'institution/ le réseau d'accueil collectif de jour :

- Participation au colloque d'équipe ;
- Participation aux réseaux avec les différents intervenant.e.s ;
- Communication des informations à l'équipe.

PENDANT LES PÉRIODES D'ABSENCE

- Indemnisation en cas de maladie de l'enfant et/ou en cas de vacances prolongées ou hors des fermetures officielles de l'institution ;
- Indemnisation en cas de diminution ou arrêt de la mesure avant le terme ;

*ces temps font partie intégrante de la collaboration avec la FCP, dans le cadre du Service AIPP et seront facturés à l'institution/au réseau d'accueil collectif de jour.

LES DEMARCHES

- **Téléchargez et compléter le formulaire** pour bénéficier des prestations du service AIPP, disponible sur notre site web (www.coupdepouce.ch)
- **Envoyer le formulaire** pour bénéficier des prestations du service AIPP à l'adresse **aipp@coupdepouce.ch**.
- Fournir une **copie de la demande de prestation d'aide à l'intégration transmise à l'OSPES**, ainsi qu'une **copie de la décision d'engagement financier (DEF)**.

COORDINATION A L'INCLUSION

Les prestations réalisées par la FCP

Développement des pratiques inclusives

- Collaboration avec les acteurs du réseau pour définir des lignes directrices en matière d'inclusion.
- Organisation de séances avec les partenaires concernés.
- Élaboration d'un document fondateur aligné sur la LAJE et la LPS.²
- Proposition et mise en place de dispositifs facilitant un accueil inclusif.

Soutien aux équipes éducatives et au personnel de l'accueil en milieu familial (AMF)

- Observation et analyse des pratiques pour améliorer l'accueil des enfants avec des besoins éducatifs particuliers.
- Gestion et suivi des projets socio-éducatifs individuels et collectifs.
- Mise en place et suivi de mesures adaptées aux besoins des enfants.
- Mobilisation d'appuis externes pour les situations complexes.
- Organisation de formations et sensibilisations pour le personnel.

Accompagnement des familles

- Conseil et soutien aux familles dans leurs démarches pour construire un accompagnement inclusif de leur enfant en milieu ordinaire.
- Orientation vers les organismes compétents et accompagnement si nécessaire.
- Maintien d'un partenariat de qualité avec les familles et représentants légaux.

Représentation et collaboration

- Participation aux réunions de réseau pour représenter le lieu d'accueil.
- Coordination avec les autorités cantonales, communales et les établissements scolaires.
- Travail en partenariat pour assurer une approche globale de l'inclusion.

Gestion administrative et suivi

- Rédaction de rapports pour la FAJE et documentation des projets socio-éducatifs.
- Participation à des groupes de travail pluridisciplinaires sur demande du réseau.
- Développement et amélioration des projets d'inclusion.

Et selon le besoin du réseau...

Coordination des assistant·e-s à l'intégration pré et parascolaire (AIPP)

- Gestion des demandes OSPES et planification des interventions.
- Suivi administratif : intégration des assistant·e-s, décomptes horaires, remplacements.
- Supervision et accompagnement des AIPP, résolution des conflits.



Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à nous contacter.

Av. Chablière 4
1004 Lausanne

www.coupdepouce.ch
aipp@coupdepouce.ch
021.323.41.39

Ces prestations sont réalisées avec le
soutien de la Fondation pour l'accueil
de jour des enfants.

